

# Castillon du Gard

BULLETIN MUNICIPAL N° 4

MARS 2010



**LI MANJO COUDÉNA !**



Autrefois, les Castillonnais vivaient très économiquement et principalement de la viande de porc, et ne jetaient rien de leur ration de lard ... D'où leur surnom, les mangeurs de couenne, « li manjo coudéna » ...



Les évènements climatiques de ce début d'année me poussent à émettre trois vœux qui, je l'espère, sont ou seront autant de règles de vie pour nous tous :

**CIVISME** : En respectant notre Commune et les règles qui y sont attachées : tri sélectif, débroussaillage, propreté, stationnement, urbanisme etc.... nous préserverons notre village et son environnement.

**ÉCONOMIE** : D'énergie, de temps, d'espace ainsi que dans notre gestion municipale, nous préserverons notre planète pour les générations à venir.

**TOLÉRANCE** : Envers nos proches, nos amis, nos voisins mais aussi envers « l'autre », celui que l'on ne connaît pas mais qui demain sera notre voisin, celui qui vient s'installer dans notre région et qui devra en accepter les règles et les devoirs, nous éviterons tout conflit ou malentendu. Si chacun d'entre nous fait ce petit effort, la vie dans notre village n'en sera que plus agréable et conviviale.

La Commission festivité, le Comité des fêtes, l'Association des parents d'élèves, Arc, Manava ainsi que toutes les Associations pourront, avec l'aide précieuse du personnel municipal, organiser tout au long de l'année un grand nombre de manifestations qui seront autant de moments d'échange et de bonheur pour tous. Le jumelage sera également un lien important avec l'Europe, une ouverture nécessaire afin de connaître le quotidien de nos voisins. Nul doute que ce sera enrichissant pour tous.

*Jean-Louis BERNE*

Bulletin municipal n°4 de Castillon du Gard - MARS 2010  
Directeur de publication : Jean-Louis Berne  
Crédit photos : Jean-Pierre Meger  
Conception graphique : BCI Marketing, Espace Agora, 19 avenue du Général de Gaulle, 30200 Bagnols-sur-Cèze, Tél. 04 66 89 94 86  
Rédaction, impression et distribution : Mairie de Castillon du Gard.

## MAIRIE

→ **Le secrétariat est ouvert au public** :  
Du lundi au vendredi de 08H30 à 11H55  
Le lundi, mardi, jeudi de 14H00 à 17H55  
Le vendredi de 14H00 à 17H25

→ **Permanence élus** :  
Samedi de 10H00 à 12H00  
11, place du 8 Mai 1945 - 30210 CASTILLON DU GARD

→ **Contact** :  
[mairie@castillondugard.fr](mailto:mairie@castillondugard.fr)  
Téléphone : 04.66.37.12.74  
Fax : 04.66.37.33.87  
Site Internet : en cours d'élaboration

## LA POSTE

Du lundi au samedi de 09H00 à 11H30  
Le mardi, jeudi et vendredi de 13H30 à 16H30  
Téléphone : 04.66.37.35.54

## ÉCOLES

→ **Primaire (principale)**  
1, rue de l'Eglise  
Téléphone : 04.66.37.03.24

→ **Maternelle (chapelle romane)**  
11, rue du Presbytère  
Téléphone : 04.66.37.41.25

→ **Cantine Scolaire**  
11, rue du Presbytère  
Portable : 06.16.83.41.67

→ **Maison Familiale et Rurale**  
4, chemin Les Codes Bas  
Téléphone : 04.66.37.09.32

## ENCOMBRANTS

Un ramassage des encombrants, par les employés municipaux, est prévu le 3<sup>ème</sup> mercredi de chaque mois.  
Inscription en Mairie minimum une semaine à l'avance.

## SICTOMU

Le ramassage des bacs individuels d'ordures ménagères a lieu tous les vendredis matin. Veuillez sortir vos bacs les jeudis soir.

# LES IMPÉRATIFS



## ÉLECTIONS RÉGIONALES

N'oubliez pas que les élections régionales auront lieu :



→ **Dimanche**  
**14 mars 2010**

→ **Dimanche**  
**21 mars 2010**

Les citoyens élisent les conseillers régionaux :

- Pour une période de 6 ans, au scrutin de liste
- Selon un système mixte combinant les règles des scrutins majoritaires et proportionnels, en 1 ou 2 tours,
- Sans panachage ou vote préférentiel, tout bulletin modifié en quoi que ce soit par un électeur étant déclaré nul.

## RECENSEMENT MILITAIRE

Tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>ème</sup> anniversaire.

L'intéressé (ou son représentant légal) doit se présenter muni de sa pièce d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois, à l'accueil de la mairie.

La mairie vous remettra alors une attestation de recensement à conserver précieusement. Cette attestation vous sera réclamée lors de votre inscription à un examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, Permis de conduire...).

*Les données issues du recensement permettront l'inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeurs sont remplies..*

## NUMÉROTATION DES MAISONS

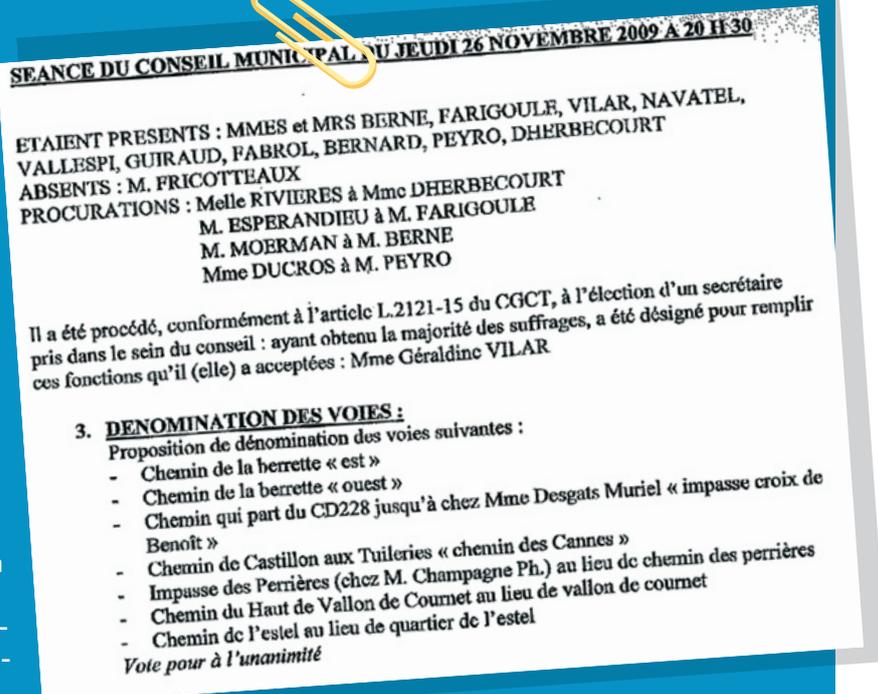
La mairie a dû procéder à la numérotation des habitations et à la création de nouvelles rues, voire dans certains cas au changement de nom de certaines d'entre elles pour faciliter la distribution du courrier sur la commune. Ainsi lors du Conseil Municipal du 26/11/2009, il a été décidé la dénomination des voies suivantes :

- Chemin de la Berrette EST et Chemin de la Berrette OUEST
- Chemin de Castillon aux Tuileries « Chemin des Cannes »
- Chemin de l'Estel au lieu de Quartier de l'Estel
- Chemin du Haut de Vallon de Cournet au lieu de Vallon de Cournet
- Impasse des Perrières
- Impasse Croix de Benoît

**En effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Poste exige une numérotation ainsi que l'apposition obligatoire de ce numéro à votre entrée ou sur votre boîte à lettres, pour que le courrier soit correctement distribué.**

La mairie posera très prochainement les nouvelles plaques de rue et distribuera les numéros nouvellement créés. Dans cette attente, il est indispensable de mettre votre numéro de façon provisoire.

Nous vous conseillons également d'informer tous les services concernés (EDF, Banque, assurance, etc. ...) de votre nouvelle adresse afin d'éviter tout problème dans la distribution de votre courrier. Nous restons bien évidemment à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.





## RAPPEL DES EFFECTIFS : 142 ENFANTS

### Ecole Maternelle

→ 13 élèves en PS, 12 élèves en MS

Institutrice *Mme GUERIN Natacha*

Personnel Mairie *Mme CALVET Dany*

→ 9 élèves en MS, 15 élèves en GS

Institutrice *Mme CERVERA Christine*

Personnel Mairie *Mme MARIOTTA Catherine*

### Ecole Primaire

→ 16 élèves en CP, 6 élèves en CE1

Institutrice *Mme RUBIO Agnès*

→ 13 élèves en CE1, 12 élèves en CE2

Institutrice *Mme CHAMPETIER Delphine*

→ 8 élèves en CE2, 17 élèves en CM1

Institutrice *Mme CROUZIER Christine*

→ 21 élèves en CM2

Instituteur/Directeur *Mr GIUDICELLI Edouard*

Notre école maternelle continue de bien fonctionner et quelques petits travaux réalisés par les employés municipaux (range-ments, rayonnages, pose de stores occultants...) finissent l'aménagement réalisé l'année dernière.

Pour l'école primaire, la municipalité a investi dans un nouveau micro onde, un nouveau frigo et une cafetière.

## CRÉATION D'UNE 6<sup>ÈME</sup> CLASSE



Vous n'êtes pas sans savoir qu'à la dernière rentrée nous avons eu une création de classe et l'arrivée d'une nouvelle maîtresse.

La municipalité avait anticipé ce fait en créant l'année passée l'aménagement de l'école maternelle afin de libérer une salle en bas. Celle-ci ne resta pas vide longtemps !

La municipalité a donc investi dans du mobilier et dans des fournitures scolaires pour cette création :

→ Investissement en mobilier pour un montant de 5 202,60 €.

→ Investissement fourniture pour un montant de 1 500,00 €.

→ Pour information, la municipalité a dépensé cette année la somme de 12 569,93 € TTC pour les fournitures scolaires.

*Nota : Cette année, le conseil général du Gard nous a octroyé 14 543,00 € pour les travaux de la maternelle réalisés en 2009.*

## UNE COUR D'ÉCOLE TOUT EN COULEUR

Cet été la municipalité a fait réaliser des marquages de jeux dans la cour de l'école primaire. Un autre projet est en cours de réflexion pour l'école maternelle sur l'année 2010.

A la rentrée de septembre les enfants furent ravis de trouver ces jeux. Il y en a pour tous les goûts : terrain de foot sous le préau, marelle, solitaire...

**Le mur du fond de la cour a entièrement été repeint afin de préparer le support pour la réalisation d'un beau projet en cours d'élaboration par les enfants..... surprise.**

Ces travaux de peinture ont été réalisés par l'entreprise Péquignot pour un montant de 2 810,60 €.



## SALLE INFORMATIQUE DE L'ÉCOLE

L'école commence à être bien équipée en matériel informatique. En effet suite au changement du matériel de la mairie, nous avons fait remettre à niveau 2 PC de bonne qualité que nous avons installée dans la salle informatique. De plus, en fin d'année, il restait de l'argent sur l'investissement informatique mairie, la municipalité a décidé d'acheter 2 PC entièrement neufs pour la somme de 998 € afin de compléter le parc de machines en place.



L'école dispose de 10 postes de travail, ce qui permet aux enfants de mieux travailler.

## COURS D'ANGLAIS

L'année passée, le directeur Mr GIUDICELLI avait fait part à Mr Farigoule, Adjoint aux écoles, du souhait de pouvoir augmenter le temps d'intervention du professeur d'anglais Mme Ilse CHAIGNEAU. Après concertation, la municipalité a trouvé important que tous les enfants puissent bénéficier de cet enseignement essentiel pour l'avenir. Depuis la rentrée de janvier, le contrat de Mme CHAIGNEAU a été doublé. Elle enseigne donc 3 heures par semaine d'anglais pour toutes les classes du primaire.



## FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE

Comme chaque fin d'année l'équipe enseignante organise un spectacle de fin d'année pour présenter le travail de tous les enfants. Que de contrariétés cette année avec cette météo capricieuse ! Pour les présents, souvenez-vous, nous avons du interrompre cette soirée à cause d'un orage très violent. La fête a du être reportée au lundi suivant.



## MARCHÉ DE NOËL DE L'APE

Un grand succès cette année pour le marché de Noël organisé par les membres de l'APE. Une vingtaine d'exposants est venue braver le froid glacial de cette journée. Il y avait même un stand photo avec le Père Noël et son joli traîneau. L'APE avait organisé une choucroute partie géante qui fût un beau succès. Le vin chaud et les crêpes étaient également les bienvenus.

La municipalité s'est impliquée en participant au financement de la construction de chalets en bois. En effet, un accord a été conclu entre l'APE et la mairie afin de construire 2 chalets en bois qui pourront servir tout au long de l'année pour les différentes manifestations. La mairie a acheté tout le matériel bois et les accessoires pour la construction des 2 chalets pour un montant de **3651,39 €** et les bénévoles de l'APE se sont engagés à les construire gracieusement avec l'aide de Mr Péaquin menuisier sur Castillon et membre actif de l'APE.

Merci aux parents d'élèves qui ont sacrifié plusieurs de leurs week-ends cet hiver.

Le 2<sup>ème</sup> chalet est en cours de construction. Un chalet sera propriété de la mairie, l'autre sera celui de l'APE, mais chaque association pourra après accord de la mairie les utiliser. Ils ont été conçus démontables afin de pouvoir les bouger.

Vous avez pu découvrir cet hiver un magnifique chalet sous la neige digne de ceux que l'on trouve en Savoie.



## LE PÈRE NOËL À L'ÉCOLE

Encore une fois cette année et à la plus grande joie des enfants, les grands comme les petits, le Père Noël est passé par Castillon. Il est venu apporter des cadeaux éducatifs à chacune des classes. Un gentil Père Noël qui a bien voulu rester tout l'après midi avec les enfants.



## CANTINE SCOLAIRE

Nous devons faire face à un nombre croissant d'enfants dans notre cantine scolaire, ce qui n'est pas une chose facile au quotidien. Depuis la rentrée de septembre nous avons un effectif moyen et constant de 75 enfants par repas. Nous avons du renforcer notre personnel de cantine en employant Mme DERNOIS, qui consolide l'équipe déjà en place pour le service en salle. Nous devons en plus gérer cette année des enfants qui ont un régime particulier en raison d'allergies.

Cette augmentation importante du nombre d'enfants occasionne de plus en plus des difficultés de cohabitation et des difficultés pour le personnel à faire respecter un minimum de discipline. Après plusieurs discussions avec les représentants des parents d'élèves et suite à leur accord, la municipalité a modifié le règlement de la cantine depuis le mois de janvier 2010.

**Un nouveau chapitre informe les parents qu'à la suite de plusieurs remarques de non respect de discipline, ou de mauvais comportements constatés par plusieurs personnes du personnel encadrant, l'enfant pourra être exclu de la cantine :**

- 1<sup>er</sup> avertissement : 2 jours d'exclusion
- 2<sup>ème</sup> avertissement : une semaine d'exclusion
- 3<sup>ème</sup> avertissement : exclusion jusqu'à la fin de l'année scolaire



# TRAVAUX

## RÉFECTION ÉLECTRICITÉ CHAPELLE SAINT CAPRAIS

La Chapelle Saint Caprais est de plus en plus souvent réservée pour organiser des festivités. Nous devons très rapidement engager des frais pour remettre aux normes les quelques prises électriques et l'éclairage de ce monument.

Une prise de terre a été créée, le coffret de prise a été changé, des prises intérieures et extérieures ont été ajoutées et un complément d'éclairage a été mis en place. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise AMJL pour un montant de **897,00 €**.

Il faudra également prévoir rapidement des travaux de calfeutrage et de petits travaux de maçonnerie afin d'essayer de réduire les courants d'air à l'intérieur de cette salle durant l'hiver.



## RÉFECTION DES MARCHES DU PORTAL

Les personnes empruntant le passage du portail à l'Est de notre village avaient pu constater la dégradation des nez de marche en pierre qui s'effritaient avec le ruissellement des eaux. Dans un souci de sécurité, la municipalité a décidé de faire entièrement déposer ces pierres friables et d'en faire reposer d'autres plus dures. Ce chantier a été confié à l'entreprise STB pour **2547,48 €**.

## ÉTANCHÉITÉ DU TOIT DES WC DE L'ÉCOLE

Nous avons cette année connu un dégât des eaux à l'intérieur des WC de l'école primaire. En effet le toit terrasse n'était plus étanche. Les fortes pluies que nous avons eues cette année en mai, ont causé des infiltrations d'eau qui ont dégradé les plafonds et les peintures des WC. Nous avons fait marcher notre assurance afin de faire prendre une partie du coût des travaux. Nous avons obtenu un remboursement de **1 105,13 €**.

Ces travaux d'étanchéité achevés, nous avons entrepris un rafraîchissement partiel des sanitaires avec reprise des peintures, pose de faïence et reprise du faux plafond



- Budget : **8 326,36 €**
- Maître d'œuvre : Mairie de Castillon
- Entreprises retenues : voir tableau

Etanchéité	Ets Rizzuti	5 502,20 € TTC
Peinture et carrelage	Service de l'habitat	2 194,16 € TTC
Plomberie	Ets Garido	630,00 € TTC

**LES WC DE L'ÉCOLE PRIMAIRE SONT TOUT NEUF !**

## AMÉNAGEMENT À L'ENTRÉE SUD DU VILLAGE

En fin d'année 2009, nous avons terminé l'aménagement paysagé de l'entrée de notre village. Vous avez pu voir la naissance d'un parking sur le côté de l'espace conteneur du Sictomu (un mur en pierre du Gard sera prochainement construit pour les cacher tout en restant accessible).

Nous avons créé un parking à bas coût entre le tennis et le stade de foot afin d'anticiper les prochaines manifestations que la mairie envisage d'organiser. Les anciens grillages tout rouillés, ont disparu pour laisser place à une butte de terre entièrement arborée et paysagée qui donnera tout son éclat ce printemps grâce aux essences choisies.

Un autre parking a été créé le long du stade. Afin de protéger l'accès au terrain de foot, nous avons également fait

- Budget : **29 956,51 €**
- Maître d'œuvre : Mairie de Castillon
- Entreprises retenues : voir tableau



poser un portail et une clôture. Le parking du tennis est achevé et fonctionnel même par forte pluie car nous avons fait poser des buses pour drainer le pluvial. Et depuis décembre 2009, vous avez pu découvrir les jolis lampadaires qui éclairent cet espace.

Espace vert	Ets Florilège	6 394,12 € TTC
Voirie parking	Ets STB	9 282,15 € TTC
Eclairage	Ets Valette	6 601,92 € TTC
Parking et barrière	Ets STB	5 884,32 € TTC
Dalle	Ets STB	1 794,00 € TTC

# TRAVAUX



## RÉFECTION DES PAVÉS DU VILLAGE

Lors de vos ballades à l'intérieur du vieux village, vous avez pu constater que de nombreux pavés ne tenaient plus ou étaient absents. Le problème venant vraisemblablement d'un mauvais dosage du ciment lors de la première réalisation. Cela devenait dangereux, nous avons donc du confier ce travail à une entreprise de maçonnerie.

L'entreprise retenue a été l'entreprise CAB pour 4090,32 €.

## AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR BERRETTE

L'aménagement du carrefour est achevé et nos enfants profitent chaque jour d'un superbe abri bus entièrement bâti en pierre du Gard. Le rétrécissement réalisé impose aux automobilistes de ralentir s'ils ne veulent pas perdre un rétroviseur. Lorsque le car est arrêté sur la chaussée, les voitures ne peuvent plus le doubler, et les enfants sont ainsi protégés.

Au-delà de l'aspect sécurité, nous avons attaché une attention toute particulière à l'architecture et au volet paysagé de cet espace qui est dans la continuité de l'entrée du village.

La conception de l'abri bus a fait des émules sur le canton, on est venu nous demander les plans ainsi que le modèle de nos éclairages.

Ce projet a été réalisé avec l'aide d'une subvention du conseil général d'un montant de 34584,41 €

- Budget : 64 914,08 €
- Maître d'ouvrage : Commune de Castillon
- Maître d'œuvre : Rey Géomètre
- Entreprises retenues :

Maîtrise d'œuvre	Ets Rey Géomètre	7 770,41 € TTC
Lot voirie	Ets Carminati	37 010,81 € TTC
Lot maçonnerie	Ets L.B.T.N.	20 132,86 € TTC



## ETANCHÉITÉ DE LA TOÎTURE DE LA MAISON DES REMPARTS

Les fortes pluies de mai ont mis en évidence les problèmes d'étanchéité de ce bâtiment. Nous avons des fuites d'eau en toiture ainsi que par les menuiseries à l'intérieur des appartements que la mairie loue. Il était urgent d'engager là aussi des travaux. L'assurance a pris en charge la moitié du coût des travaux.

→ Budget : 6 319,42 €

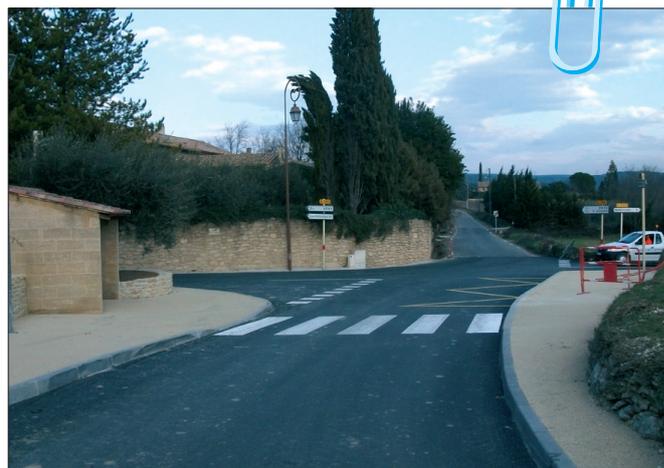
→ Maître d'œuvre :

Mairie de Castillon

→ Entreprises retenues :

Etanchéité	Ets Rizzuti	3 312,92 € TTC
Menuiserie	La Pose s'Impose	1 818,87 € TTC
Plomberie	Garrido	1 187,63 € TTC

## AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR MAS RAFFIN



Ce projet était aussi dans notre budget 2009. Pour des raisons techniques ces travaux ont démarré plus tard que prévu.

Les travaux se sont achevés en début d'année, mais pas sans peine à cause des intempéries.

La conception de ce carrefour est différente de celle réalisée au chemin Neuf. Nous avons fait réaliser un plateau surélevé sur toute l'emprise du carrefour. Les espaces disponibles ne nous permettaient pas d'améliorer les largeurs de passages. L'abri bus a été conservé et agrémenté de mobilier urbain (poubelles, barrières). Un éclairage complémentaire est en cours de pose, il s'agira des mêmes lampadaires que ceux mis au tennis et à l'autre abri bus.

Ces travaux ont été cofinancés par la mairie et le conseil général à hauteur de 12017,25 €

- Budget : 60 056,35 €
- Maître d'ouvrage : Commune de Castillon
- Maître d'œuvre : Rhône Cévennes Ingénierie
- Entreprises retenues :

Maîtrise d'œuvre	R.C.I	5 206,60 € TTC
Lot voirie	Ets S.T.B	54 849,75 € TTC



## TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉCLAIRAGE

Nos boulistes peuvent enfin jouer aux boules tard le soir durant nos longues soirées d'été. La mairie a fait reprendre l'éclairage du jeu de boules afin d'obtenir une clarté suffisante. Au dire des pratiquants, ces travaux semblent leur convenir.

Vous pouvez admirer une cahute bleu sur pied vers le chemin croix benoît. Il s'agit d'un transformateur de prêt fournis par ERDF. L'ancien transformateur « croix de benoît » ayant rendu l'âme l'hiver dernier, nous l'avons remplacé par un transformateur de plus grande puissance implanté sur le terre-plein. Le basculement a été repoussé par deux fois à cause des intempéries. Espérons que la troisième sera la bonne...



- Budget : 63 157,44 €
- Maître d'œuvre : Mairie de Castillon

Eclairage du jeu de boules	1 660,99 € TTC
Transformateur croix Benoit	37 270,34 € TTC
Financement du Conseil Général pour le transformateur	24 226,11 € TTC



## RÉSEAU EU ET PLOUVIAL

Des travaux d'extension du réseau d'assainissement ont été réalisés dans le quartier des Perrière Nord. Ces travaux ont été confiés à l'entreprise STB pour un montant de 7 461,84 €.

Les travaux de pluvial ont été confiés à l'entreprise STB pour un montant de 3 686,07 €.



## MISE EN DISCRÉTION DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Le stationnement autour du château d'eau est difficile actuellement. Une campagne de mise en discrétion des réseaux est en cours. Cette opération est financée à 65% par le Conseil Général pour les villages en zone rurale mais malheureusement, ce financement devrait disparaître dans les prochaines années. L'enfouissement de réseau est très coûteux surtout à Castillon compte tenu de notre sol 100% en rocher. C'est pour cela que l'on parle de mise en discrétion et non d'enfouissement en totalité.

- Budget total : 393 087,96 €
- Maître d'ouvrage : Commune de Castillon
- Maître d'œuvre : Conseil Général
- Entreprises retenues :

Electricité BT	256 732,00 € TTC
Eclairage public	41 871,96 € TTC
France Télécom	94 484,00 € TTC

*Ce programme de mise en discrétion sera réalisé par tranche :*

- 2009 : 1<sup>ère</sup> tranche : autour du château d'eau
- 2010 : en fonction du budget la mise en discrétion devrait s'étendre jusqu'au cimetière.

- Budget tranche 1 : 102 250,94 €
- Maître d'ouvrage : Commune de Castillon
- Maître d'œuvre : Conseil Général
- Entreprises retenues :

Lot électricité - voirie	Ets Valette	102 250,94 € TTC
Financement du CG		63 436,40 € TTC

La municipalité vient de démarrer un grand programme de réfection de la voirie qui en a grand besoin.

La priorité a été donnée au chemin du Moulin à Vent et au chemin des aires en direction de la Maison de retraite.

Au delà de la voirie, nous avons traité le pluvial. Une attention particulière a été apportée au profil de la route afin de ne pas changer les formes actuelles et pas modifier l'écoulements des eaux.

Un marquage de couleur en résine sera réalié sur la chaussée afin de matérialiser l'acheminement des piétons.

- Budget : 86 340,43 €
- Maître d'ouvrage : Commune de Castillon
- Maître d'œuvre : Ets Rey géomètre
- Entreprises retenues :

Lot Voirie	Ets TPCR	74 141,23 € TTC
Lot relevé topo		3 588,00 € TTC
Maitrise d'œuvre	Ets Rey géomètre	8 611,20 € TTC



## UNE MAIRIE QUI RETROUVE TOUT SON CACHET

La municipalité avait planifié de réaliser des travaux de peinture pour rafraîchir les murs de la mairie cet été. Après concertation avec les entreprises, une autre piste a été envisagée. Nous pouvions redonner à ce beau bâtiment tout l'éclat de la pierre du Gard qui le compose. Nous avons réalisé quelques sondages sur tous les murs et les voûtes pour connaître la nature de matériaux de construction : tout était en pierre du Gard.

A notre grande surprise, le surcoût occasionné ne serait pas si important par rapport à un ravalement peinture, aussi la décision fût prise pour lancer le projet durant une courte période du mois de juin. Les murs des 3 étages ont été restaurés, ainsi que l'escalier fragilisé par le temps. Les plafonds et leurs moulures ont également été restaurés, ainsi que les carreaux des sols.

Pour achever ce gros chantier de rénovation, nous avons fait reprendre toutes les menuiseries intérieures vieillissantes par des portes en bois qui assurent un isolement satisfaisant et un cachet en adéquation avec la beauté de cette pierre restaurée. Nous avons profité de ce chantier pour faire poser des portes au dernier étage, car les jours de vent il était impossible de chauffer ce bâtiment.

Et afin d'achever la rénovation, tous les volets de la mairie ont été retapés et repeints car ils en avaient besoin.

→ Budget : 26 788,27 €

→ Maître d'œuvre : Mairie de Castillon

→ Entreprises retenues :

Maçonnerie	Ets Blemont	13 249,28 € TTC
Menuiserie	Ets Nicolas	6 470,36 € TTC
Peinture	Ets Péquiniot	5 961,38 € TTC
Menuiserie	Ets La pose s'impose	1 107,25 € TTC



## ENFIN DES SANITAIRES À L'INTÉRIEUR DE LA MAIRIE

Il existait un local inexploité au rez-de-chaussée de la mairie. La municipalité a décidé d'utiliser cet espace pour réaliser un WC, un rangement avec évier pour les travaux de nettoyage et un local pour le futur serveur informatique. Compte tenu de la vétusté du local existant (mur en décomposition, différences de niveau du sol, pas de conduite d'EU...) il a fallu tout casser.

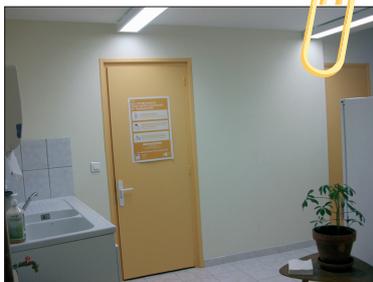
Afin de minimiser le coût de ces travaux, la municipalité a pris à sa charge l'achat de tous les matériaux utiles à cette réalisation. Les entreprises n'ont fourni que la main-d'œuvre. Depuis cet été, la mairie dispose de ces sanitaires et le local du serveur est prêt.

→ Budget : 8 710,06 €

→ Maître d'œuvre :

Mairie de Castillon

→ Entreprises retenues :



Maçonnerie/Cloisons	Ets CAB	5 238,48 € TTC
Plomberie/Doublage	Ets CAB	771,42 € TTC
Electricité	Ets AMJL	1 552,00 € TTC
Carrelage/Peinture	Est CAB	1 148,16 € TTC

## REMISE AUX NORMES ÉLECTRIQUES DE LA MAIRIE

Nous poursuivons notre campagne de remise aux normes des installations électriques des bâtiments communaux. Après l'école maternelle et la cantine l'an passé, nous devons rapidement nous préoccuper de la mairie qui avait une installation dangereuse.

Ce chantier a commencé à la fin du 1<sup>er</sup> semestre et a duré plusieurs semaines du fait de la complexité du bâtiment (mur épais, peu d'accessibilité, pas de plan...).

Pour limiter le coût de cette opération, nous avons décidé de conserver les points lumineux actuels, ainsi que les armoires électriques déjà en place, mais remis aux normes électriques actuelles.

Un balisage d'évacuation lumineux conforme à la loi a été installé et des réservations ont été créées en prévision de la remise en état du reste des locaux.

Nous venons de recevoir le compte rendu du bureau de contrôle qui a validé sans réserve la totalité des travaux réalisés.

La municipalité a profité de ce chantier pour anticiper le changement du système téléphonique et informatique très obsolète. Le personnel du service technique a tiré tous les câbles informatiques et téléphoniques dans les ouvertures faites par les électriciens.



## CRÉATION D'UN BUREAU POUR LES ADJOINTS

Dans la nouvelle organisation de travail, un manque de place s'est vite fait ressentir. Il devenait difficile de recevoir des gens avec la discrétion qui s'impose et dans de bonnes conditions à la mairie. Nous avons donc décidé de réaménager une pièce en bas de la mairie (ancien bureau du Maire).

Cette tâche a été confiée au service technique qui a parfaitement relevé le défi. Nous avons rafraîchi la totalité de la pièce, rendu tout l'éclat à son plafond original qui était caché sous du lambris et du parquet a été posé au sol. La mairie a investi la somme de 3190,00 € dans du mobilier afin de créer 3 espaces de travail et d'accueil.

## L'INFORMATIQUE À LA MAIRIE

Un contrat de maintenance non adapté et du matériel obsolète, pas de serveur, une information éparpillée et non sauvegardée. Ce constat fait, la municipalité a décidé d'investir dans l'informatique. La société SOLUCEA, qui était détentrice du précédent mandat de maintenance nous a fait une nouvelle offre. Il était important de conserver un prestataire de proximité pour assurer une réactivité lors de dysfonctionnement.

La municipalité a renégocié le contrat de maintenance afin d'avoir un loyer fixe annuel. Le nouveau contrat englobe la maintenance illimitée du parc informatique de la mairie et des écoles pour le même montant. Avec le serveur nous avons investi dans 7 PC neufs tous reliés au réseau de la mairie.

**Le loyer est de 6 171,34 € par an.**

Mr Farigoule a assuré la formation du personnel élu et administratif à l'utilisation de ce nouvel outil et plus particulièrement à l'utilisation du logiciel Outlook 2003 : celui-ci nous permet de gérer efficacement les emplois du temps, les occupations de salle, la gestion du planning du service technique, et de pouvoir utiliser rapidement et efficacement la messagerie ce qui réduit énormément le volume de papier consommé par le passé.

La mairie dispose maintenant d'un nom de domaine : [castillondugard.fr](http://castillondugard.fr)

Si vous souhaitez envoyer des mails au secrétariat de la mairie faite le à l'adresse suivante : → [mairie@castillondugard.fr](mailto:mairie@castillondugard.fr)

Si vous souhaitez directement contacter le maire ou un de ses adjoints voici leurs adresses :  
→ [jeanlouis.bernel@castillondugard.fr](mailto:jeanlouis.bernel@castillondugard.fr)  
→ [marie.l.dherbecourt@castillondugard.fr](mailto:marie.l.dherbecourt@castillondugard.fr)  
→ [roger.peyro@castillondugard.fr](mailto:roger.peyro@castillondugard.fr)  
→ [didier.farigoule@castillondugard.fr](mailto:didier.farigoule@castillondugard.fr)

## DES NOUVEAUX PHOTOCOPIEURS

Dans le courant de l'année, nous avons rompu le contrat qui nous liait à la société Rex Rotary.

Après plusieurs recherches de fournisseurs, nous avons retenu la société Beau Mas qui a su nous proposer le meilleur contrat en rapport qualité/prix.

**Cet investissement est passé sous forme de loyer : 11 960 € par an sur 5 ans.**

Ce nouveau contrat en copies illimitées nous permet de disposer d'un photocopieur couleur capable d'imprimer le bulletin municipal.

La secrétaire de mairie dispose également d'une machine couleur A3-A4 pour tout le courrier administratif.

Ces machines sont branchées en réseau sur notre serveur, ce qui permet en cas de panne d'une d'elles de toujours pouvoir continuer à travailler. Elles sont équipées d'un scanner ce qui permet la numérisation du courrier.

Les écoles ont également profité de cet investissement : nous avons fait mettre 2 photocopieurs A3-A4 couleur avec scanner qui équipent désormais l'école maternelle et l'école primaire.

## SITE INTERNET DE CASTILLON

Une refonte complète du site est en train d'être réalisée afin de le remettre à jour. Après cette refonte, le personnel administratif de la mairie pourra à sa guise le mettre à jour et le faire évoluer au quotidien.

La mairie sollicitera prochainement les associations, entreprises et commerçants afin de mettre à jour toutes les informations les concernant.

## UN NOUVEAU STANDARD TÉLÉPHONIQUE

Il devenait urgent d'envisager le remplacement de notre actuel standard téléphonique qui montrait de plus en plus des signes de fatigue et qui ne pouvait plus évoluer.

Après consultation de différentes entreprises, nous avons confié cette mission à la société MULTITEC basée à Montpellier pour un montant de 2 773,75 €.

La mairie a négocié une année gratuite du contrat d'entretien.



## CARREFOUR DES CROISÉES

Les travaux d'aménagement du rond-point des croisées vont débiter le 15 mars avec l'enfouissement des réseaux et devraient se terminer en fin d'année, avec une coupure durant l'été.

Nous avons bataillé pour que soit ajouté un abri de bus dans cet aménagement : les enfants des croisées pourront prendre le bus comme les autres pour la rentrée prochaine.

La maîtrise d'œuvre et le financement du projet sont entièrement assurés par le Conseil Général. L'enfouissement des réseaux est pris en charge par tous les partenaires (Conseil général, Commune, Siaep et ERDF) afin de réduire au maximum le cout en creusant une tranchée unique.

Pour les travaux d'éclairage il s'agit d'un financement pris en totalité par la mairie. Des demandes de subventions sont en cours.

Travaux estimés pour la Commune à : 82 937,62 € TTC

→ 63 661, 35 € pour l'Éclairage

→ 19 276, 37 € pour l'enfouissement des réseaux

Déplacement de l'ancienne conduite d'eau en éthernit (SIAEP)

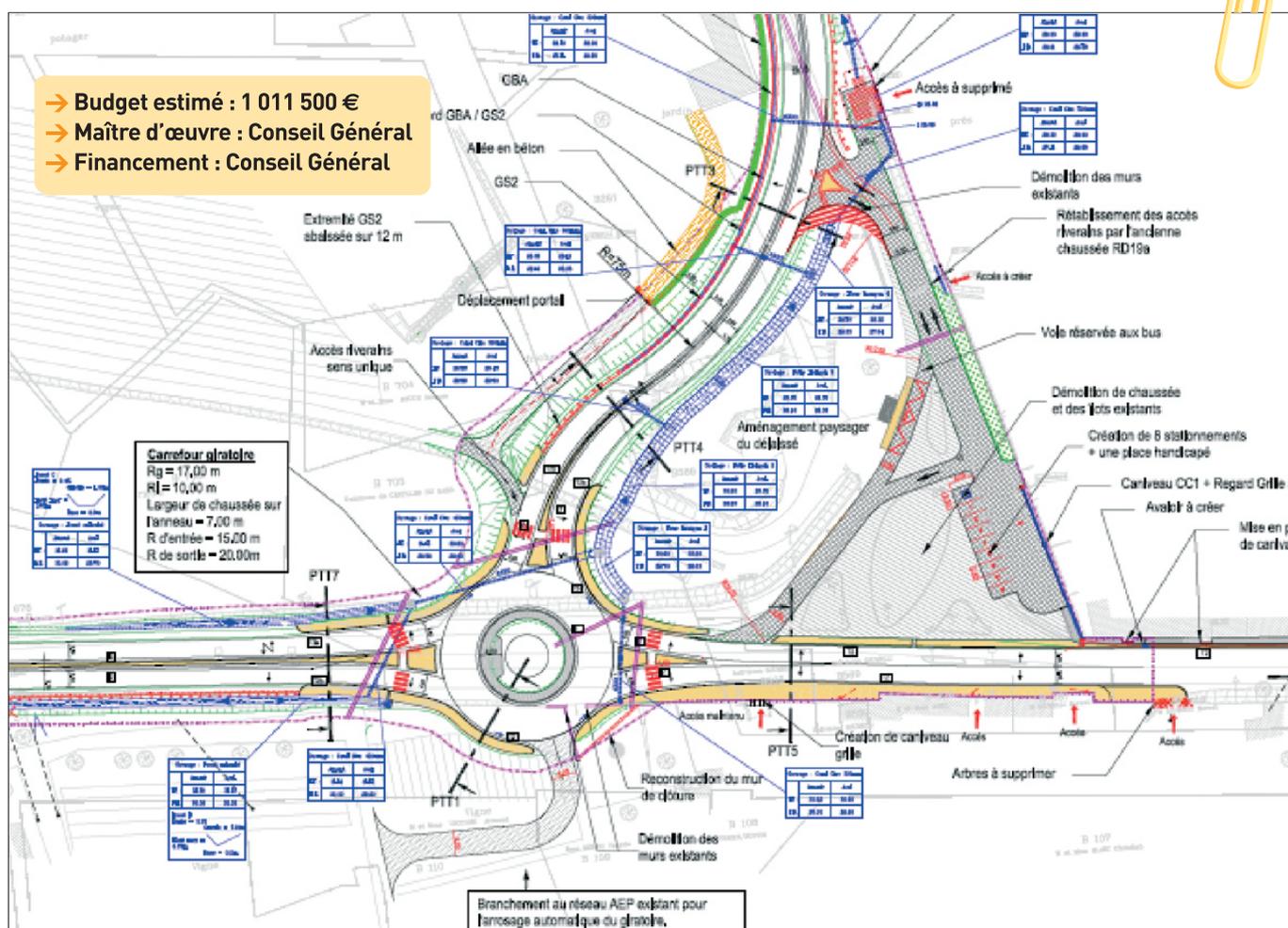
Travaux estimés à : 76 269,73 € TTC

Pour les travaux d'assainissement (en prévision du raccordement des croisés) il s'agit d'un financement pris en totalité sur le budget assainissement de la Commune :

Travaux estimés à : 87 637,83 € TTC

Le cabinet Rhône Cévennes Ingénierie assure la maitrise d'œuvre des lots assainissement et eau.

Le montant de cette prestation s'élève à 10 314,30 €



## TOÏTURE DE L'ÉGLISE :

Le marché de la maitrise d'œuvre a été lancé. Le maitre d'œuvre retenu est « Ets d'Artigues architecte ».

Les appels d'offres viennent d'être publiés et nous espérons démarrer les travaux courant avril pour les finir fin Août, début septembre. Dans le cadre du « plan patrimoine » initié par la Communauté de Communes du Pont du Gard, l'ensemble des vitraux vont être Restaurés pour un montant de 44 800 €.

## PROGRAMME DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT

Un programme de réhabilitation de la voirie va être mis en place en fonction du budget. Il se fera en parallèle avec la mise en réseaux collectif d'assainissement dans les quartiers prévus par le schéma communal d'assainissement et en fonction du budget assainissement.



## RARISSIME !

Les 8 et 9 janvier, la neige est tombée en abondance sur Castillon du Gard. De mémoire de Castillonnais, il faut remonter à 1970 pour connaître un tel phénomène.

Une hauteur de neige qui a atteint par endroit plus de 40 cm (de fortes rafales de vent ont provoqué des congères) a contraint les habitants à se calfeutrer chez eux ; certains automobilistes n'ont pu rejoindre leur domicile. L'électricité a été coupée pendant une journée pour la majorité des quartiers. Mais pour Les croisées et la route départementale 60 86, la coupure a duré 2 jours, malgré le travail remarquable effectué par les équipes d'ERDF.

Une cellule de « crise » s'est tenue en mairie :

→ La première priorité a été donnée aux personnes âgées de la MARPA afin d'assurer les repas et le chauffage en installant le groupe électrogène et de rendre visite aux personnes âgées, isolées et sans famille.

→ La deuxième priorité a été de tout faire pour collaborer avec ERDF afin de rétablir le courant au plus vite. Notre insistance auprès des services a permis d'obtenir un groupe électrogène qui a alimenté le bas de Castillon suite à l'endommagement des poteaux et des lignes.

Le personnel du service technique s'est occupé principalement du déblaiement et du salage des rues. Devant l'ampleur de la tâche, des bénévoles sont venus renforcer l'équipe. La mairie de Vers Pont du Gard nous a prêté son tracteur (avec chauffeur) afin de saler les axes secondaires pendant que le personnel du Conseil général s'occupait des axes principaux. Certaines entreprises locales ont mis à disposition de la mairie leur matériel (et leurs bras) afin de rendre la commune accessible plus rapidement. N'oublions pas que Castillon du Gard se trouve sur une hauteur ce qui complique singulièrement toute intervention.

**UNE GRANDE SOLIDARITÉ S'EST MISE EN PLACE (COMMERÇANTS, ENTREPRISES, SERVICES EDF, EMPLOYÉS COMMUNAUX, HABITANTS CASTILLONNAIS...). LA MAIRIE REMERCIE VIVEMENT TOUS CEUX QUI DANS UN ESPRIT CONSTRUCTIF SONT VENUS APPORTER LEUR AIDE SANS MÉNAGER LEUR PEINE.**



# INTEMPÉRIES



## REBELOTE EN MARS

La neige est tombée en abondance ce dimanche 7 et lundi 8 mars 2010. Qu'elle fût notre surprise à quelques jours du printemps ....

L'épisode neigeux de début janvier nous a permis de gérer rapidement et au mieux cette deuxième vague de neige.

*La neige n'était pas tombée en mars depuis 1993 !*



## EN CAS D'ALERTE ORANGE POUR INTEMPÉRIES :



- éviter tout déplacement inutile. prévoir des piles, des bougies, des bouteilles d'eau.
- si l'on possède un portail électrique, prévoir de sortir son véhicule en cas de coupure électrique.
- porter une attention particulière aux personnes isolées de votre entourage afin qu'elles puissent être accessibles pour les services de secours (là aussi portail électrique, impossibilité d'accéder à des portes fermées à clé.. ).
- écouter France Bleu Gard Lozère fréquence 90.4. La mairie n'a que ce moyen pour passer des messages. Des affiches sont mises en mairie mais ne sont pas forcément lues par les habitants des quartiers.
- signaler en mairie tous poteaux EDF ou téléphone, arrachés, tombés, endommagés. Cette information quartier par quartier nous est primordiale pour qu'elle puisse être signalée aux différents services concernés.

**LE VÉHICULE MUNICIPAL SERA ÉQUIPÉ PROCHAINEMENT D'UN HAUT PARLEUR AFIN DE RELAYER L'INFORMATION EFFICACEMENT.**



## BILAN CCAS 2010

Pour rappel, le CCAS compte 10 membres : 5 élus et 5 Castillonnais, choisis pour leur expérience dans les domaines qui intéressent le CCAS : le social, l'enfance, le logement, les personnes âgées, ...

Les actions ont porté sur :

→ des aides relatives à des personnes en grande difficulté.

→ Une participation pour le centre de loisirs de Remoulins pour les petits Castillonnais de 4 à 11 ans

→ Des repas à domicile pour les personnes à mobilité réduite qui n'avaient pu se déplacer au repas des aînés

→ Le repas des Aînés au Vieux Castillon

→ L'achat de téléalarmes pour les personnes isolées

→ La visite aux personnes âgées de la maison de retraite

→ La livraison des colis pour les fêtes de fin d'année aux personnes âgées ainsi que le partage d'un repas avec les personnes de la maison de retraite.

Le CCAS travaille également à la mise en place d'activités estivales pour les jeunes de 14 à 17 ans qui se dérouleraient en juillet une fois par semaine : sortie canoë, escalade, équitation, randonnée...

Le CCAS se tient à votre écoute pour toutes suggestions, conseils pour montage de dossiers,....

**Sur rendez-vous en téléphonant**



au secrétariat de la mairie  
04 66 37 12 74.

## DÉFIBRILATEUR



Le défibrillateur est mis en service depuis cet été. Il est pour l'instant en mairie dans le bureau des adjoints ; par la suite un coffret sera installé à l'extérieur de la mairie afin qu'à toute heure du jour ou de la nuit il soit à disposition.

D'utilisation extrêmement simple, il suffit de suivre les indications sur la boîte pour

le faire fonctionner. Une fois à l'extérieur, il est demandé d'être **respectueux de ce matériel qui peut sauver une vie !!!**

Le 4 août 2009, une formation d'initiation à l'utilisation d'un défibrillateur automatisé a été faite en mairie aux agents techniques, au secrétaire de mairie ainsi qu'aux adjoints. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de la mairie pour de plus amples renseignements.

## BILAN DE LA GRIPPE H1N1

La municipalité a été approvisionnée en masques et en lotions hydro-alcooliques.

A défaut d'être utilisées pour cette grippe, ces fournitures pourront servir pour d'autres épidémies, leur date de péremption étant très lointaines.

La commune de Castillon a cependant été fortement touchée puisque l'école, par décision préfectorale a été fermée du 25 novembre au 30 inclus.

Plus de la moitié des enfants a été touchée.

## ACTIVITÉS SPORTIVES ÉTÉ 2010

Le CCAS souhaite organiser des journées sportives durant la période estivale pour les jeunes Castillonnais de 14 à 17 ans

Exemple → Une journée CANOE

→ Une journée ESCALADE

→ Une journée EQUITATION

Afin de préparer au mieux ce projet et connaître les souhaits, goûts et opinions des principaux intéressés, le CCAS propose une rencontre avec la jeunesse du village le **VENDREDI 9 AVRIL 2010 dès 18H30 à la Maison des Remparts** autour d'un pot.

**Toutes les idées seront les bienvenues.**

## REPAS DES AÎNÉS

Cette année, le repas des Aînés sera organisé le **VENDREDI 26 MARS 2010** au Restaurant « Le Vieux Castillon ».

Tous les Castillonnais de + de 70 ans, au 26 mars 2010, seront cordialement invités à ce repas.

→ **Nota Bene** : N'oubliez pas de remettre en mairie le coupon réponse avant le 17 mars 2010.

## CENTRE DE LOISIRS

Reconduction de l'aide pour le centre de loisirs de Remoulins afin que les Castillonnais bénéficient du tarif Remoulois.

Une après midi récréative a eu lieu au sein de la Maison de Retraite le mercredi 11 février 2010

Un loto a été organisé pour l'occasion suivie d'une dégustation de crêpe maison.

**Convivialité et bonne humeur étaient au rendez-vous.**



## PLACE HANDICAPÉ

Une place handicapé, en cours de réalisation, sera mise à disposition devant la mairie pour les bénéficiaires de la carte européenne de stationnement et/ou de la carte GIC-GIG (jusqu'à extinction de leur validité).

Cette place à durée limitée pour son stationnement, sera exclusivement réservée au titulaire des cartes mentionnées ci-dessus. A défaut un procès verbal pourra être dressé.

**Un grand merci à l'association « LIONS CLUB » d'Uzès pour le don de panneaux «SI TU PRENDS MA PLACE PRENDS AUSSI MON HANDICAP ».**



**GUIDE PRATIQUE DES CHIENS DANGEREUX**

- Loi n° 99-5 du 6 janvier 1999 (catégories de chiens dangereux)
- Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 (prévention de la délinquance)
- Loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 (prévention et protection des personnes contre les chiens dangereux)

● Décret n° 2008-897 du 4 septembre 2008 (permis provisoire de détention d'un chien dangereux)

● Décret n° 2008-1158 du 10 novembre 2008 (évaluation comportementale des chiens)

● Décret n° 2009-376 du 1<sup>er</sup> avril 2009 (formation en vue d'obtenir l'attestation d'aptitude)

● Arrêté du 8 avril 2009 (conditions de formation en vue d'obtenir l'attestation d'aptitude)

Nous vous proposons toute une collection de guides qui vous aidera dans vos démarches citoyennes. Notre service juridique les met à jour en conformité avec les révisions et décrets pour votre confort.

**ESDI**  
Emploi  
Guide 312296

*Nous vous demandons de bien vouloir vous rapprocher de votre mairie pour tout renseignement complémentaire afin de vous éviter tout problème de règlementation.*

## CHIENS DANGEREUX ATTENTION !!

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, la Loi n°2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux est rentrée en vigueur et en application.

Les Obligations sont les suivantes :

Tous les chiens catégorisés doivent faire l'objet d'une déclaration en mairie de la commune de résidence de leur propriétaire (résidence principale ou secondaire).

Les propriétaires ou détenteurs de chiens catégorisés 1 ou 2 doivent détenir une attestation d'aptitude à la détention de ces animaux délivrées par une personne habilitée à dispenser cette formation (liste en préfecture ou en mairie).

Ils doivent également procéder à une évaluation comportementale de votre chien par un vétérinaire habilité. A la suite de quoi, avec la copie de la carte d'identification de votre chien, de la déclaration en mairie, de l'attestation d'assurance responsabilité civile de votre chien, du résultat de l'évaluation comportementale de votre chien, de l'attestation d'aptitude, les personnes concernées pourront se faire délivrer le permis de détention par le maire.

### LES DOCUMENTS À PRODUIRE :

En cas de contrôle par des agents de la force publique lors de promenade ou autres avec ce type de chiens, vous devez à ce jour pouvoir produire sur place les documents suivants :

- Carte d'identification du chien
- Attestation d'assurance responsabilité civile de ce chien
- Le récépissé de la déclaration en mairie

## CARTE JEUNE PONT DU GARD

Reconduite de la carte jeune « Pont du Gard »  
Financée par la mairie.  
Elles seront distribuées aux enfants de l'Ecole Primaire prochainement.





## APPEL AU CIVISME

Encore beaucoup trop d'actes d'incivisme sont constatés aux pieds des colonnes de tri.

Les employés communaux sont obligés d'y ramasser, tous les jours, des tas d'immondices divers.

**Nous vous rappelons que les colonnes de tri :**



→ **BLEU** concerne le dépôt de journaux, magazines, prospectus et PETITS CARTONS

→ **VERT** concerne le dépôt de pots, bocaux et bouteilles en verre

→ **JAUNE** concerne le dépôt de bouteilles, de films et sacs en PLASTIQUE ainsi que des emballages métalliques et des briques alimentaires.



Les dépôts d'ordures ménagères et autres déchets (non collectés sur ce lieu) sont interdits près des containers sous peine d'amende.

*Le civisme peut être à l'origine d'une culture du respect car il est la participation, l'engagement et l'envie de chacun d'orienter son comportement dans le sens d'une plus grande responsabilité au service du bien commun.*

## ENCOMBRANTS :

Le ramassage des encombrants a lieu tous les 3<sup>ème</sup> mercredis de chaque mois. Il est indispensable de s'inscrire minimum une semaine à l'avance.

Le volume accepté par habitation ne doit pas excéder un tiers du camion afin de faciliter le ramassage pour tous.

Voici la liste des encombrants autorisés :

→ **ELECTROMENAGER**

(machine à laver, frigo, micro-ondes, etc.)

→ **MEUBLE ou MOBILIER**

(canapé, table, bahut, chaise, etc.)

→ **GROS CARTONS D'EMBALLAGE**

→ **LE FER**

(grillage « plié correctement », barre et piquet, portail ou portillon)

→ **JOUET et VELO**

*Afin de faciliter la réception des encombrants, nous vous demandons de les déposer devant chez vous la veille du ramassage soit devant l'entrée, soit derrière le portail (mais la présence est indispensable dans ce dernier cas ou aviser le secrétariat de la mairie de votre absence ce jour là).*

**Attention :**

Les objets suivants seront à amener directement en déchetterie :

→ **Les déchets végétaux** (feuilles, gazon de tonte, branche, etc.)

→ **Les déchets de construction** (plaque de ciment, pierre, parpaing, brique, etc.)

→ **Pneus**

→ **Etc.**



### POUR OBTENIR LA CARTE D'ACCÈS OBLIGATOIRE ET GRATUITE

→ Veuillez remplir une fiche d'inscription sur place

→ Joindre un justificatif de domicile de - 3 mois (une photocopie)

→ Joindre la Carte Grise du véhicule (une photocopie)



## URBANISME : RENSEIGNEZ VOUS AVANT !!!

*Nous vous rappelons que tous les travaux envisagés doivent respecter les règles d'urbanisme.*

*Il est nécessaire de se renseigner en mairie afin de connaître la démarche à suivre et les délais.*

→ Construction de + de 20 m<sup>2</sup> : Permis de Construire

→ Construction de - de 20 m<sup>2</sup> : Déclaration Préalable (Clôture, cabanon, piscine, terrasse, pergola, modification de toiture, de façade, etc.) :

Le commencement des travaux ne peut être entrepris avant acceptation du dossier par la Mairie et la Direction Départementale de l'Équipement de Villeneuve les Avignon.

Toutes constructions qui ne respectent pas ces règles sont passibles de poursuites et de démolitions.

La Commission Urbanisme est à votre disposition tous les quinze jours, le jeudi, pour vous conseiller.

Pour la contacter, il suffit de prendre rendez vous auprès du secrétariat de mairie.

## PLU

Depuis le 27 avril 2009, la municipalité a engagé la mise en révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le cabinet de Monsieur LOINTIER Philippe, (Etude sur Nîmes) a été missionné pour procéder à cette révision.

Deux réunions se sont déjà tenues en présence de la Direction Départementale de l'Équipement, du cabinet LOINTIER, de la commission extra municipale et des élus. La priorité est de préparer le Plan d'Aménagement Développement Durable «PADD».

Une fois débattu en Conseil Municipal, il pourra entre autre sursoir à la délivrance de certains permis de construire qui ne s'inscriraient pas dans la vision du prochain PLU.

## PRÉSERVONS NOTRE PATRIMOINE !

La commune organise une souscription pour financer les travaux de la toiture de notre Eglise.

Elle se fera par l'intermédiaire de la **FONDATION DU PATRIMOINE**. Chaque don (de particulier ou d'entreprise) donnera lieu à une déduction fiscale.

Une documentation complète et un bon de souscription seront disponibles en mairie prochainement.



## BUDGET :

UN NUMÉRO HORS SÉRIE SERA DIFFUSÉ APRÈS  
LE VOTE DU BUDGET 2010 EN MAIRIE.

## ADSL

Facteur indispensable d'attractivité des territoires, la couverture en Internet haut débit du Languedoc-Roussillon pâtit encore de nombreuses inégalités. Aujourd'hui, la Région s'investit à l'extension de l'accès au haut débit. L'objectif : près de 100% de la population régionale connectée.

## → REPÈRES

99.6% de la population couverte par Internet à 2 Mégabits par seconde à l'été 2011

1532 communes desservies (à 80% minimum de leur population sur les 1545 du Languedoc Roussillon).

Un projet réalisé en 18 mois

Une solution technologique mixte privilégiant la solution filaire, complétée par la technologie hertzienne et la solution satellitaire

**CASTILLON VA ÊTRE ÉQUIPÉ D'UN DSLAM DANS LE HAUT DU VILLAGE** (intersection chemin neuf et chemin des oliviers (parking sous les arbres à côté des garages).

Cet équipement sera composé d'une grosse armoire électrique comprenant les équipements électroniques nécessaires pour augmenter le débit de toutes les connections actuellement raccordées.

L'implantation de cet équipement à cet endroit a été étudiée par France Télécom. Il s'agit de notre point d'entrée pour toute la commune.

Nous ne savons pas actuellement à quel débit les habitants seront raccordés et si les zones d'ombres seront couvertes. Une demande a été faite et nous sommes en attente de réponses.

Le projet semble avancer rapidement puisqu'un géomètre est déjà venu implanter l'équipement sur notre commune.

Affaire à suivre...

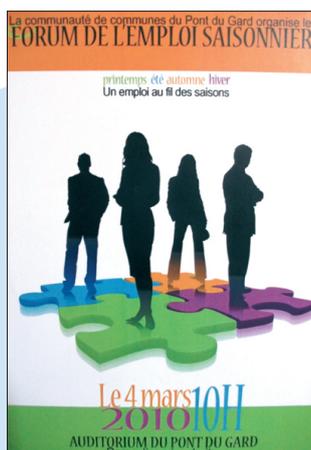
## UN PEU DE TECHNIQUE

→ **DSLAM** (prononcé /deslam/), est le sigle de l'anglais «Digital Subscriber Line Access Multiplexer », soit en français, « Multiplexeur d'Accès à la Ligne d'Abonné Numérique » (plus simplement : « Multiplexeur d'accès DSL »).

→ **Fonction :**

Le DSLAM est un multiplexeur (appareil assurant une fonction de multiplexage) qui permet d'assurer sur les lignes téléphoniques un service de type DSL (VDSL, ADSL 2+, SDSL, ...).

Techniquement, le DSLAM récupère le trafic de données, issu de l'utilisation des technologies DSL (internet haut débit, télévision par ADSL, VoIP ...), transitant sur les lignes téléphoniques qui lui sont raccordées, après que ce trafic a été séparé du trafic de voix issu de la téléphonie classique, grâce à un filtre. Ensuite le DSLAM regroupe le trafic des différentes lignes qui lui sont raccordées (« petits tuyaux ») et le redirige vers le réseau de l'opérateur ou du fournisseur d'accès (« gros tuyau ») selon le principe du multiplexage temporel où les données sont transportées en IP ou en ATM.



## FORUM DE L'EMPLOI SAISONNIER

Le Forum de l'Emploi Saisonnier s'est tenu à l'auditorium du Pont du Gard le jeudi 4 mars 2010.

Ce salon avait pour objectifs de mettre en contact les entreprises de la région, principalement du canton, avec la jeunesse locale et les demandeurs d'emploi afin de déboucher sur des offres d'emplois pour la saison estivale 2010.

Le bilan de cette journée fût très positif, de nombreux contrats devraient être conclus.

Cette manifestation sera, sûrement, reconduite dans les années futures.

# FESTIVITÉS & CULTURE



## UNE SAISON 2009 RICHE EN ÉVÉNEMENTS

Des nouveautés mais également des festivités reconduites :

- Fête de la musique,
- 14 juillet,
- Fête votive.

La première **Festive d'automne** avec une vingtaine d'écrivains et une exposition réservée aux castillonnais passionnés d'Art (peinture, tapisserie, maquettes d'avions, mosaïque, Ikébana) a été une réussite. A renouveler !

La première inscription officielle aux **jours du patrimoine** a attiré plus de 150 visiteurs qui ont arpenté nos ruelles sous la conduite des guides d'AREC pour apprécier l'exposition de vieilles photos.

La participation active de la municipalité auprès des associations lors des différentes manifestations a permis le bon déroulement des festivités.

L'ouverture de l'urne contenant les votes pour le **jumelage de notre commune avec un pays européen** a eu lieu le lundi 1<sup>er</sup> mars 2010.

Mr PEYRO Roger, en présence de Mme VALY Céline, de Mr MOINE Laurent et de Mr FABROL Frédéric, a procédé au dépouillement de l'urne contenant les bulletins.

Le pays qui a remporté le plus de voix est « L'Italie ».

## PROJETS ET NOUVEAUTÉS 2010

→ La venue d'une **chorale canadienne** est prévue en juillet avec un concert gratuit. Nous avons besoin de bénévoles pour héberger pour une nuit, soit une personne, soit un couple de la chorale. Se faire connaître en mairie, commission festivité.

→ **Festive d'Automne** reconduite avec la venue des écrivains, l'exposition des œuvres diverses des castillonnais.

→ La venue de la **Légion romaine Gémina** afin de montrer les différentes techniques de combat de l'époque, campement, animation et initiation pour les enfants. Projet qui pourrait fusionner avec Festive d'Automne.

→ Nous continuons d'enregistrer en mairie les volontaires pour la **fête médiévale** (Tél au 06 85 41 59 47. L'ad-joint à la Culture et Festivités : Roger Peyro)

→ Projet de l'édition du livre « **UN VOYAGE DANS LE PASSE** » en cours d'élaboration et dédicace prévue courant juin.

## AMICALE DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E)

- |                               |                              |
|-------------------------------|------------------------------|
| → 19 & 20 mars                | Foire aux fleurs             |
| → 08 mai                      | Repas annuel à Saint Caprais |
| → 11 juin                     | Kermesse                     |
| → 18 juin                     | Fête des écoles              |
| → 26 septembre / ou 3 octobre | Vide grenier                 |
| → 28 novembre                 | Loto des écoles              |
| → 12 décembre                 | Marché de Noël               |

Tous les bénéfices de l'APE iront aux profits de l'école de castillon du gard

## EXPOSITIONS

- |                  |                                       |  |
|------------------|---------------------------------------|--|
| → Jacques Avisse | Du 2 au 5 avril                       | Maison des remparts                    |
| → Ikebana        | Le 12 et 13 juin                      | Maison des remparts et Chapelle Romane |
| → Monique Rigal  | Du 14 au 20 Juin                      | Maison des remparts                    |
| → AIMS           | Du 26 juillet au 1 <sup>er</sup> août | Maison des Remparts                    |

Le programme des expositions n'est pas achevé, nous vous ferons connaître ultérieurement les prochaines dates.

## LES INÉVITABLES

- |                       |                     |
|-----------------------|---------------------|
| Fête de la musique    | 19 ou 20 juin       |
| Fête du 14 juillet    | 14 juillet          |
| Fête votive           | Du 23 au 25 Juillet |
| Journée du patrimoine | 20 et 21 septembre  |
| Festives d'automne    | Courant octobre     |





## NAISSANCES

ROTH – PICARD Maëlys	13/04/2009
LERICHE Maël André Jacques	17/04/2009
GARCIA Aurélien Mathieu Julien	21/04/2009
DIEGO Tiago Jean-Paul Gérard	08/05/2009
LASSABLIERE Enza	27/06/2009
GODON Samuel	28/06/2009
PELOUX – GABET Margot Anne Léonore	30/06/2009
GERBRON Thomas	21/08/2009
BIANCOTTO Nathan Michel Robert	27/08/2009
BASCOU Clément Joseph Ilia	12/09/2009
PUCHOL - - LACROIX Célian	11/11/2009
COMMEYNE Mathieu Philippe	28/11/2009
INACIO Tiago	03/12/2009



### FLASH INFO :

Les parents de tous les enfants nés entre 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2010 recevront un bon de 20 € de la part du Centre Communal d'Action Sociale de la commune. Les parents seront contactés par la mairie afin de connaître les modalités.

## MARIAGES

LELARGE Christine Louise Micheline et BLEMONT Dominique Roger Georges	14/02/2009
ALBERTINI Christelle Annie Evelyne et IGOULEN Frédéric Rémy Yvon	04/07/2009
OLEJNIK Fiona Joan et HUNT William James	11/07/2009
PRIVAT Pascale et BESSON Franck Henri Maurice	18/07/2009
PONGY Stéphanie Marie Mathilde Francine et SANCHEZ Johan Henri André	18/07/2009
LLORET Floriane et RANERA Damien Aimé Louis	08/08/2009
ROUSSELOT Stéphanie Thérèse Colette Georgette et DA ROCHA ALPOIM Julien José	15/08/2009
ALONSO Béatrice et GODON Christian Roger Yves	05/09/2009



## DÉCÈS ils nous ont quittés...

ANTUNES Balbina	11/01/2009
DUCROS Daniel Fernand Albin	21/05/2009
GUEDJ Josette	01/06/2009

## TRANSCRIPTION DÉCÈS

DESPIERRE Jean Léon Marie	29/01/2009
SONTAG André Lucien	04/03/2009
SALEFRANQUE Anne Marie – Veuve RENAC	15/04/2009
SIBOUL Thomas Jacky Arthur	20/07/2009
LEURQUIN André Fernand Paul Albert Marie Ghislain	23/10/2009
RELANDRE Pascal Michel Henri	06/11/2009

